

Supplément au n° 599, semaine du 9 au 15 avril 2020

■ LES HOSPITALIERS ACCUSENT

« D'un côté, les discours, de l'autre, la réalité »

Extraits d'un tract des médecins, cadres et techniciens de la santé et de l'action sociale CGT

Manque de matériel, de lits, de personnel, que faire ? Ils nous disent : « Les masques, sur-blouses, gel hydro-alcoolique, tests, vont être livrés. » Dans la réalité : nous n'avons pas ou pas assez de matériel de protection ! (...)

POURQUOI MANQUONS-NOUS DE MASQUES ?

Jusqu'en 2009, le stock géré par l'État était de 1 milliard pour les masques chirurgicaux et de 700 millions pour les masques FFP2 (plus protecteurs). C'était cette quantité qui était considérée comme nécessaire.

En 2020, le ministère de la Santé ne dispose plus que de 145 millions de masques chirurgicaux ! Le nombre de masques FFP2 reste inconnu car, à partir de 2013, ce n'est plus l'État qui est chargé de faire les réserves, mais les employeurs, ce qui s'est traduit par une forte diminution voire une absence totale de réserve, en lien avec la baisse des budgets (baisse de l'On-dam).

Alors, tous ont une part de responsabilité et tous nous mentent lorsqu'ils font mine de découvrir la réalité. Ne les laissons pas brouiller les pistes, ce qui rendrait impossible de demander des comptes. Personne ne veut porter la responsabilité de la pénurie de matériel très lourde de conséquences. Ce n'est pas le résultat d'une incompétence, mais d'une pénurie organisée.

POURQUOI MANQUONS-NOUS DE LITS ?

Ils voudraient nous faire croire que nous sommes tous dans le même bateau, c'est faux.

L'heure n'est pas à la polémique, mais à la vérité : 100 000 lits ont été fermés en

vingt ans par les gouvernements successifs. Fermer un lit signifie suppressions de postes et de matériel.

DEUX AUTRES EXEMPLES DE CE DÉCALAGE INADMISSIBLE ENTRE LEURS DISCOURS ET NOS RÉALITÉS

Le discours : « Aux soignants qui tombent malades, je le dis, le coronavirus sera systématiquement et automatiquement reconnu comme une maladie professionnelle. »

La réalité : à ce jour, pas de texte publié ! Ils savent ce qu'être reconnu en maladie professionnelle nécessite.

Il faut avoir été diagnostiqué, ce qui est rarement fait puisqu'il n'y a pas assez de tests (et ils sont réservés aux ministres, aux secrétaires d'État !). De plus, il existe plusieurs types de tests et celui choisi en France est peu fiable : 20 % à 30 % de faux négatifs.

Enfin, il faut que le patient source ait été identifié.

Comment faire reconnaître une maladie contractée en service si les agents ne sont pas testés ?

Le discours : « Les personnes porteuses de certaines pathologies (diabète, maladie cardio-vasculaire, immunodéprimés, etc.) ne doivent pas aller tra-

vailler », procédure d'arrêt de travail simplifiée pour personne considérée comme à risque au regard du Covid-19.

La réalité : restriction. Ce dispositif ne s'applique pas au personnel soignant des établissements de santé, qui doit contacter le médecin du travail (source : declare.ameli.fr).

Comment accepter que les hospitaliers porteurs de pathologies à risque se mettent en danger en allant travailler en pleine épidémie alors que, hier, les différents gouvernements ont supprimé des milliers de postes ?

Il a fallu quelques jours pour sortir vingt-cinq ordonnances permettant de travailler soixante heures par semaine, six jours sur sept, et, dans le même temps, des questions cruciales restent sans réponse. Tout est fait pour brouiller les pistes, les responsabilités.

Ils nous font des discours sur ce qu'ils feront « après ». Pour nous, pour les patients, c'est maintenant, tout de suite, qu'il faut :

- des tests, des masques, pour tous les agents, leurs proches et la population ;
- pour tout le personnel, du matériel de protection aux normes et de qualité : masques FFP2, sur-blouses, charlottes, gels + formation pour une utilisation efficace ;

- des embauches en nombre (passage sous statut des contractuels et précaires... embauche des collègues qui postulent, depuis des années pour certains, embauche des nouveaux diplômés) ;
- des salaires reconnaissant la qualification.

C'est au gouvernement de trouver les solutions, de réquisitionner les usines pour fabriquer le matériel...

Nous sommes chaque soir l'objet de remerciements, de promesses de la part du directeur général de la santé, du président de la République ! Nous ne sommes pas des héros. Ne nous faisons pas avoir : un héros n'est pas payé mais seulement acclamé !

Comment faire confiance à ceux qui se moquent de nous lorsque nous alertons (grèves, manifestations, pétitions...) sur la pénurie de matériel, de lits, d'effectifs, lorsque nous demandons le retrait de toutes les lois santé à l'origine de cette catastrophe ?

Assez de discours le soir à 20 heures ! Assez de promesses dans le vide, assez de mensonges !

Accrochons nos banderoles avec nos revendications dans les établissements sanitaires, du social, du médico-social et les Ehpad : du matériel, des postes, des salaires !



Sur les grilles de l'hôpital Saint-Antoine à Paris.

■ FACE-À-FACE À L'HÔPITAL BEAUJON (92)

« Menteurs ! »

Communiqué intersyndical FO, CGT, SUD

Samedi 4 avril, une délégation du personnel de l'hôpital Beaujon avec les représentants syndicaux FO, CGT et SUD a remis en main propre à Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP), la lettre ouverte/pétition du personnel et les 3 250 signatures obtenues en quarante-huit heures, lors de sa visite surprise à l'hôpital Beaujon.

Dans ce courrier, nous dénonçons le manque de matériel de protection (masques FFP2, sur-blouses...) mais aussi le manque de matériel nécessaire aux soins (pousseries, lits d'hospitalisation...). Qu'a osé répondre Martin Hirsch, droit dans les yeux, au personnel de l'hôpital ?

- « Il n'y a pas de problème de stock. »

- « Non, je n'ai pas fermé de lits d'hospitalisation. »

S'il n'y a pas de « problème de stock », pourquoi une note interne explique-t-elle que les sur-blouses à usage unique devront dorénavant être lavées et réutilisées ?

Monsieur Hirsch, vous êtes un menteur ! Vous mentez au personnel, qui reste encore aujourd'hui sans protection ! Comme Olivier Véran et Emmanuel Macron ont menti en ayant affirmé hier qu'il n'était pas nécessaire de porter un masque alors qu'aujourd'hui, ils disent le contraire !

« Plus que jamais, nos organisations syndicales continuent de mettre en lumière la réalité du terrain et de porter les revendications, que ça plaise ou non. »

Lorsque le personnel évoque la suppression de lits d'hospitalisation, vous continuez de mentir !

Droit dans vos bottes, vous niez ! Vous expliquez ne pas avoir fermé de lits !

Alors expliquez-nous pourquoi la Direction statistique des ministères sociaux (Drees) confirme que 4 200 lits d'hospitalisation complète ont été supprimés en 2018 et que cette tendance s'est confirmée en 2019.

Plus que jamais, nos organisations syndicales continuent de mettre en lumière la réalité du terrain et de porter les revendications, que ça plaise ou non à M. Hirsch ! Nos organisations appellent l'ensemble des personnels qui ne l'ont pas encore fait à signer et à faire signer la lettre ouverte à M. Hirsch, M. Véran et M. Macron, qui reste plus que jamais d'actualité.

Clichy,
le 8 avril 2020

TRIBUNE LIBRE

La parole au docteur Delépine

« **L**a responsabilité des ministres de la Santé depuis vingt ans est écrasante : ils ont ignoré les multiples mises en garde des soignants. Agnès Buzyn a méprisé une grève d'avertissement qui dure depuis un an. Ils ne peuvent pas dire "je ne savais pas".

Et pendant que le président glorifie et câline les soignants dans ses discours, il ne met en chantier aucune action concrète utile pour les aider. Augmenter le nombre de lits de réanimation de notre pays, qui, selon l'OCDE, se classe seulement au dix-neuvième rang des pays d'après le nombre de lits en soins intensifs à offrir à leurs habitants. Augmenter le nombre de respirateurs. Remotiver des infirmières et aides-soignants par des salaires et des conditions de travail rendus décentes,

et inciter ceux qui ont abandonné leur métier à le reprendre. Desserrer le carcan bureaucratique (...). Les déclarations du président sur la résilience et la refonte du système de santé APRÈS la crise sont aberrantes. Qu'est-ce qui l'empêche de commencer maintenant ? L'Assemblée se réunit bien pour voter une loi scélérate qui achève le droit du travail. Maintenant (...)

LIBERTÉ DE PRESCRIPTION DES MÉDECINS

C'est de chloroquine et de sa totale liberté de prescription que la France a besoin. Les décisions gouvernementales suscitent bien des interrogations (...). Il est inadmissible que des politiques, le plus souvent incompétents en médecine clinique, conseillés par des experts aux liens d'intérêts cachés souvent majeurs

avec des firmes du médicament (et qui tiennent à réserver ce formidable marché du Covid-19 à leurs amis), décident à notre place des traitements, sans voir les malades (...).

Pourquoi le gouvernement s'oppose-t-il par tous les moyens à l'utilisation de l'association chloroquine-azithromycine, qui constitue actuellement le seul espoir de traitement immédiatement accessible, comme il s'oppose de fait aux solutions proposées par des entreprises pour résoudre la crise des masques, des gels, des respirateurs (...)?

Veut-il que l'épidémie continue en France pour justifier la prolongation du confinement aveugle qui lui permet de faire passer ses lois scélérates sans manifestations ?

Ou tente-t-il simplement de plaire aux entreprises du médicament qui se sont lancées dans une course effrénée pour être la première à mettre sur le marché un médicament miracle à plusieurs milliers d'euros en éliminant un concurrent trop bon marché (quelques euros le traitement) et tombé dans le domaine public et, bien sûr, imposer des traitements nouveaux hors de prix et un vaccin supplémentaire à la population terrorisée ? Ce qui est sûr est que des milliards sont en cause et que nos vies ne pèsent pas bien lourd à côté des dividendes reversés aux actionnaires. »

Cette tribune est parue le 27 mars sur le site agoravox.fr. Nous en reproduisons des extraits avec l'autorisation de l'auteur, NDLR.

Le baccalauréat, victime collatérale du Covid-19 ou cible du gouvernement ?

Tamara Rossi

C'est une décision inédite. Jamais les épreuves nationales du baccalauréat n'ont été annulées, ni pendant la guerre ni après la grève générale de 1968 (à l'époque, le gouvernement avait maintenu des épreuves terminales, non plus écrites mais orales). En procédant ainsi, le ministre anticipe d'un an sa réforme du bac, au cœur d'un profond mouvement de contestation des enseignants depuis plus d'un an et demi.

UNE AUBAINE POUR LE GOUVERNEMENT

Le coronavirus a bon dos... Le ministre qui annonce le contrôle continu est le même qui, début mars, trouvait parfaitement normal que les professeurs continuent de se rendre dans leur établissement scolaire pendant que les élèves restaient confinés chez eux. Décider de supprimer toutes les épreuves terminales du baccalauréat n'a

« Décider de supprimer toutes les épreuves (...), c'est un choix politique assumé de tirer à boulets rouges sur les diplômes nationaux. »

rien à voir avec une supposée impuissance face à un calendrier nouveau prétendument dicté par le coronavirus... C'est un choix politique assumé de tirer à boulets rouges sur les diplômes nationaux – et réaliser deux milliards d'euros d'économies au passage – comme sur tous les droits des travailleurs avec la loi sur l'état d'urgence sanitaire.

Avec le contrôle continu, le diplôme de 2020 devient un diplôme par établissement, ce qui va fortement accentuer les écarts entre les établissements en fonction de l'origine sociale des élèves, pénalisant les élèves les moins favorisés. Le bac local, ce n'est pas le bac.

Ce n'est pas le même sujet, pour tous, dans les mêmes conditions. Ce n'est pas anonyme : le contrôle continu implique que les enseignants évaluent leurs propres élèves.

Quelques minutes seulement après les annonces de Jean-Michel Blanquer, des milliers d'élèves de terminale ont écrit à leurs professeurs pour leur demander ce que cela impliquait pour chacun d'entre eux.

La presse nationale s'est faite l'écho du désarroi de nombreux lycéens. « Je n'aurais pas la possibilité de rattraper ma moyenne, de prouver que je suis capable de réussir, ni la chance de découvrir l'émotion ressentie le jour des résultats », déplore une lycéenne de Lille. « C'est une étape importante de la vie, on nous a préparés à ce bac toute notre scolarité, on nous a harcelés avec ça pour qu'au final, on ne puisse pas le passer », pour Foued, lycéen à Metz (Le Figaro étudiant, 3 avril 2020).

En revanche, le ministre décide de maintenir les notes des épreuves communes de contrôle continu (les désormais fameuses « E3C »), rejetées et combattues par les

élèves et les professeurs, qui compteront dans la moyenne du bac 2021. Force est de constater que la crise sanitaire donne l'opportunité au ministre de l'Éducation nationale, et en réalité à tout le gouvernement, de mettre en œuvre au plus vite un certain nombre de mesures dont il voudra certainement qu'elles résistent et survivent – elles aussi – au Covid-19 : télétravail, multiplication des tâches tous azimuts, augmentation du temps de travail, etc.

Comme dans tous les secteurs, la colère est énorme et continue à monter... Une colère que le ministre aura bien du mal à confiner.

Les gens peuvent bien mourir, mais pour Blanquer, les classes doivent fermer !

Olivier Vincent

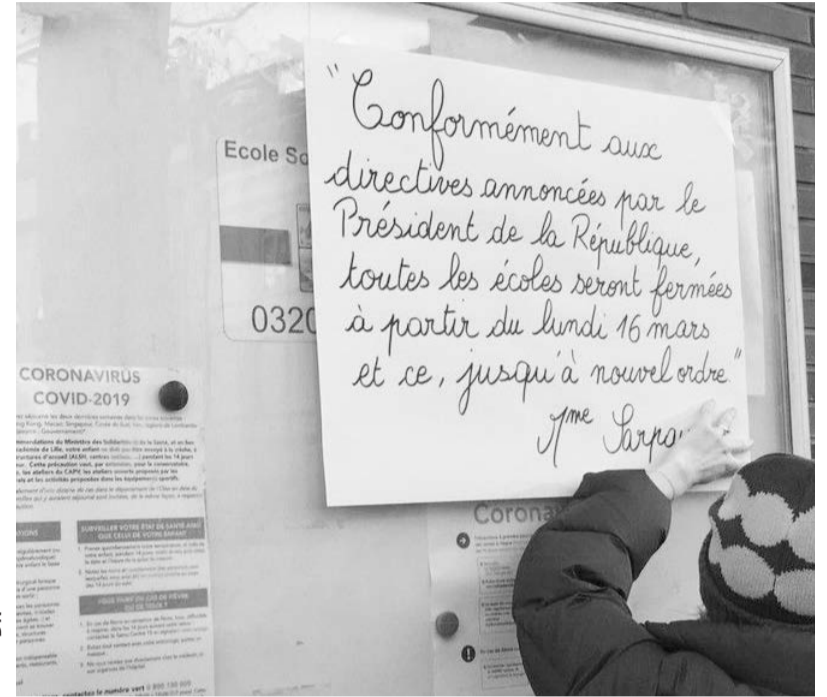
Pas un jour ne se passe sans que le ministre de l'Éducation nationale, un recteur ou un inspecteur d'académie ne louent la « formidable mobilisation » des enseignants qui assurent l'accueil des enfants de soignants dans les écoles et les établissements ou qui maintiennent la « continuité pédagogique ».

Passons rapidement sur le fait qu'il aura fallu trois semaines pour que le ministre décide de livrer des masques de protection – et encore, il ne s'agit pas de masques FFP2 – dans quelques académies aux enseignants qui accueillent les enfants de soignants et qu'il se refuse toujours à organiser le moindre dépistage. Blanquer porte ainsi indiscutablement une lourde responsabilité dans la contamination de milliers de membres du personnel de l'Éducation nationale et de parents d'élèves !

Passons aussi sur le fait que les soudaines louanges du ministre envers les professeurs ne l'empêchent pas, toute honte bue, de les sanctionner financièrement : certains enseignants, en pleine pandémie, se sont vu ainsi retirer jusqu'à quatorze jours de grève sur leur fiche de paie du mois de mars !

Alors que le ministre est bien incapable d'indiquer à quel moment les élèves pourront retourner en classe, on aurait pu cependant penser que la dignité imposerait à Blanquer de décider au moins une suspension des opérations de préparation de la rentrée scolaire, à savoir des ouvertures et des fermetures de postes.

Eh bien, non ! Le fait que la France connaisse selon les termes même de Macron « la pire crise sanitaire depuis



un siècle » n'empêche pas M. Blanquer de procéder à tout prix à ses basses besognes. Les Français peuvent bien mourir, les hôpitaux peuvent bien être dans une situation

dramatique, la quasi-totalité des échéances politiques, sociales et sportives peuvent bien être reportées ou annulées... les fermetures de classes, elles, ne peuvent pas attendre !

Aussi indécent que cela puisse paraître, les comités techniques sont actuellement convoqués dans les départements, en pleine crise sanitaire, avec leur insupportable cortège de fermetures de classes : 157 dans le Rhône, 104 dans le Val-de-Marne, 75 dans l'Eure...

Profitant de l'épidémie et de la difficulté pour les organisations syndi-

cales et les parents d'élèves d'organiser la mobilisation par les moyens traditionnels (rassemblements, grève...), le ministre organise ainsi une saignée en catimini, comme si de rien n'était. Ignoble...

Mais, devant l'indignation provoquée par ces mesures et la résistance qui est parvenue à s'exprimer, malgré ce contexte particulier, par une multitude de courriers intersyndicaux, de pétitions... Blanquer a néanmoins été contraint de composer, en annonçant le 27 mars qu'il ne serait procédé à aucune fermeture de classe en zone rurale sans accord du maire. Si ces annonces démontrent que le ministre est aujourd'hui en difficulté, elles ne règlent pourtant rien sur le fond : alors que, chaque jour, on constate les conséquences des fermetures de lits à l'hôpital public, comment accepter aujourd'hui le moindre plan de fermetures de classes au sein de l'école publique ?

« Profitant de l'épidémie et de la difficulté d'organiser la mobilisation par les moyens traditionnels, le ministre organise une saignée, en catimini. »

Des personnels sans aucune protection !

■ Interview de **Guy Thonnat**, représentant FO au CHSCT ministériel de l'Éducation nationale

Pourtant, ces enfants sont particulièrement exposés du fait de la proximité avec leurs parents qui eux-mêmes peuvent être en contact des malades. Lors de ce CHSCT M, après nous avoir dit qu'ils ne servaient à rien, on nous indique que des masques vont être livrés cette semaine dans les directions départementales. Tant mieux, bien qu'on se méfie des effets d'annonce de Blanquer. Mais le représentant du ministre est incapable de nous dire de quel type de masque il s'agit : chirurgicaux ou FFP2.

Une prise de conscience du ministre ?

Je ne crois pas, hélas. Nous avons longuement et pour le moins fermement contesté la diffusion dans les établissements scolaires d'une note du ministère de la Santé du 24 mars 2020 intitulée « Accueil dans les établissements scolaires des enfants indispensables à la gestion de la crise sanitaire, organisation et conduite à tenir ».

Ce qui est écrit est ahurissant : « Les enfants contacts étroits (1) d'un cas au sein de l'établissement continuent à fréquenter l'école mais restent dans le

groupe constitué initialement. Les parents s'engagent à contrôler leur température deux fois par jour et à être attentifs aux symptômes (...). En cas d'apparition de symptôme, ils doivent bénéficier d'un diagnostic biologique et observer une période d'éviction (...). Aucune éviction n'est imposée aux adultes contacts. »

Autrement dit, il faut accueillir coûte que coûte des personnes qui ont été exposées alors que l'on ne met à la disposition des personnels aucune protection. C'est incompréhensible. D'un côté on impose un confinement strict, de l'autre on organise (il n'y a pas d'autre mot) la diffusion du virus.

Et le dépistage ?

C'est tout aussi effarant, il n'y en a pas. Les collègues malades devront présenter une attestation de leur médecin pour ne pas se voir appliquer le jour de carence, mais le Covid-19 ne figure toujours pas dans les tableaux de maladies professionnelles.

La question du dépistage devient centrale tout de suite mais aussi pour la sortie du confinement.

«... Pour toute réponse, le représentant du ministre en a contesté l'efficacité. »

C'est pourquoi les représentants FO et FSU du CHSCT M ont adopté un avis exigeant la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous

les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendus sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque. Nous avons également demandé un dépistage

généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité.

Pour toute réponse, le représentant du ministre a contesté l'efficacité du dépistage.

J'ai exigé que ces réponses honteuses figurent bien au procès-verbal de la réunion, car il faudra bien rendre des comptes de ce qui a été fait et surtout de ce qui n'a pas été fait.

(1) Les « contacts étroits » sont définis par Santé publique France comme les personnes qui ont partagé le même lieu de vie qu'un malade confirmé, depuis l'apparition de symptômes ou dans les vingt-quatre heures précédentes.



Ce vendredi 3 avril a eu lieu un CHSCT M consacré à la gestion de la crise du Covid-19. Que faut-il en retenir ?

Ce qui ressort, c'est l'incurie de ce gouvernement et de son ministre de l'Éducation nationale. Cela fait trois semaines que ceux-ci laissent travailler des personnels sans leur fournir le moindre matériel dans les écoles ouvertes pour assurer l'accueil des enfants des personnels soignants.

Ce sont ces mêmes personnels qui se débrouillent avec la collectivité, le commerçant du coin, le voisin, les dons, pour se procurer gants et masques.

« Les représentants FO et FSU ont exigé la mise en place du dépistage systématique, comme le préconise l'OMS... »

« Nous, étudiants, demandons la validation de l'année pour tous ! »

■ Contribution d'Aurélien, étudiant à l'université Bretagne-Sud

Les universités, comme les autres établissements scolaires, ont fermé leurs portes. La majorité des présidents d'université reprennent le discours de la ministre en chœur : il faut assurer la continuité pédagogique. Les cours, contrôles continus et examens terminaux doivent avoir lieu. Comment ? Ni le personnel ni les étudiants ne le savent.

En même temps le gouvernement multiplie les annonces, contradictoires pour la plupart. Nombre d'étudiants commencent à rentrer chez eux, d'autres restent confinés dans leur logement universitaire. 30 % des étudiants se voient licenciés de leur job étudiant, certains se posent même la question de savoir comment ils vont manger... pendant que d'autres voient leur temps de travail multiplié par deux ou trois. La « continuité pédagogique », impossible pour nombre d'étudiants, est une rupture de l'égalité face à l'examen. Une enquête réalisée sur des étudiants en sociologie de Nanterre montre qu'à peine un étudiant sur deux possède un matériel informatique (ordinateur ou tablette) dont il ou elle a l'usage exclusif et que près de la moitié (40 %) n'ont pas accès à un espace de travail adéquat sur leur lieu de confinement.

L'UNIVERSITÉ DIT VOULOIR MAINTENIR LES PARTIELS, EN LIGNE S'IL LE FAUT

Sur quoi porteront-ils ? L'administration ne dit rien. Le stress s'accumule. Nouvelle annonce de la fac : si la fin du confinement se dessine, peut-être que les partiels auront lieu en juin... Or les étudiants ont beaucoup de soucis à gérer dans cette période !

Comment fait-on pour s'inscrire en master ? Les échéances n'ont pas été décalées, d'autres facs vont privilégier des partiels en ligne, tout le monde va pouvoir s'inscrire et il n'y aura plus de place en juillet. Les stages sont maintenus, si besoin décalés... Même question, comment valider l'année et s'inscrire ? Ce n'est pas possible. Puis, si mon stage se déroule en juillet-

août, ce n'est pas la gratification qui va suffire à financer ma prochaine année. En plus de ces questions angoissantes, certains CROUS ne déchargent pas d'assiduité, qu'est-ce que ça veut dire ? Risque-t-on de voir sa bourse supprimée pendant l'épidémie ? En fonction de chaque région, la politique des cités universitaires est différente, certaines maintiennent le paiement des loyers même si l'étudiant est rentré chez lui. D'autres considèrent le logement libre, l'étudiant ne pourra pas revenir. Ailleurs encore, on est exempt de loyer, mais on peut revenir dans la cité U après le confinement.

À SITUATION EXCEPTIONNELLE, MESURES EXCEPTIONNELLES !

Après consultation des syndicats, l'Unef 56 s'adresse solennellement au président de l'université. Vous devez valider l'ensemble de l'année pour tous les étudiants ! La masse des étudiants réaffirme leurs revendications dans une pétition signée en quelques heures par près de quatre cents étudiants :

- annulation des examens ;
- validation du semestre pour tout le monde ;
- attribution d'une aide financière de 500 euros minimum par mois jusqu'à la fin du confinement pour les étudiants et les doctorants.

Le président de la fac répond : « Je ne pourrai pas répondre à toutes vos questions », puis affirme qu'« il n'est pas à l'ordre du jour d'annuler les partiels du second semestre et la validation du second semestre pour tous les étudiants », balayant les revendications et les questions des étudiants. Les syndicats de l'université apportent leur soutien, de même que beaucoup de membres du personnel enseignant ou non, qui eux-mêmes commencent à envoyer des lettres ouvertes à la présidence. Ces revendications ont été proposées, discutées et établies par et pour les étudiants, pour assurer à toutes les personnes dans des situations compliquées de ne pas être lésées et de ne pas subir davantage de pression. Ces revendications permettent de maintenir un



DR
Vue aérienne de la faculté de Tolbiac à Paris.

minimum d'égalité plus que souhaitable entre les étudiants, alors pourquoi vouloir maintenir un tel agenda ? Dans cette atmosphère pesante et oppressante pour beaucoup d'étudiants, où se trouvent la bienveillance et la solidarité dont doit faire preuve la présidence ?

DES INITIATIVES SIMILAIRES SONT PRISES DANS D'AUTRES UNIVERSITÉS

L'Unef d'Avignon a fait une pétition et adressé une lettre ouverte au président de l'université. À Nantes, l'Unef prépare une pétition. Solidaires étudiants à La Rochelle dénoncent les propos du vice-président de l'université, qui considère l'exonération des frais d'inscription de ceux qui seraient obligés de redoubler à cause de la tenue de leur stage comme une « convenance personnelle de l'étudiant et pas d'un cas de force majeure »...

LES ÉTUDIANTS NE SE LAISSERONT PAS FAIRE !

Ils cherchent à comprendre pourquoi la ministre et la plupart des présidents d'université ne prennent pas de mesures à la hauteur de la situation. Plus généralement, pourquoi Macron ne prend pas les mesures nécessaires pour enrayer l'épidémie. Ils exigent que leurs revendications, légitimes, soient satisfaites !

La « continuité pédagogique » ? Impossible !

■ Contribution de Jules, étudiant à Paris-I

Qu'en est-il de la « continuité pédagogique » voulue par le gouvernement ? Dans mon université, Paris-I, l'Unef écrit dans un communiqué : « Sans concertation ni axe directeur, les professeurs, maîtres de conférences et autres chargés de TD s'organisent individuellement afin de tenter de maintenir une difficile "continuité pédagogique". On assiste ainsi à des situations où, quand certains proposent la mise en place de "live Instagram" (ou Facebook), d'autres renvoient vers des manuels (au prix exorbitant et alors que toutes les bibliothèques sont fermées). Même le logiciel de diffusion de cours en direct de l'espace pédagogique interactif (Epi) n'est pas prévu pour recevoir plus de quarante participants en simultané ! Et ce alors que certains cours accueillent plusieurs centaines d'étudiants. »

À cela s'ajoutent les difficultés matérielles que rencontrent les étudiants pour disposer d'un ordinateur et/ou d'une connexion Internet. Alors, dans certaines facs, les étudiants et des organisations syndicales interviennent en direction des présidents d'université et exigent des mesures pour pallier les difficultés. C'est ainsi que, à l'université Paris-I, chaque étudiant en ayant besoin pourra demander : 500 euros pour se financer un ordinateur, 90 euros pour un abonnement Internet et 150 euros pour faire des courses alimentaires. À l'Inalco, une aide ponctuelle de 30 euros est proposée à tout étudiant ayant besoin d'un abonnement Internet. Mais si, ici ou là, des mesures partielles de ce genre sont prises, cela ne fait pas disparaître le fait que la « continuité pédagogique » est impossible et inégale. Des partiels dans ces conditions ? Impensable !

Pour Blanquer, l'une des solutions à la crise sanitaire, c'est que les admis au concours deviennent contractuels !

■ Contribution de Govain, étudiant en philosophie

Avec la crise sanitaire et le confinement, la précarité des étudiant-es tend à s'accroître et le gouvernement continue d'en faire fi. Rappelons qu'il y a quelques mois à peine, Anas, 22 ans, s'immolait devant un bâtiment du CROUS à Lyon en protestation devant les conditions d'études et de vie étudiantes en France.

Dans le même état d'esprit, les étudiant-es et futur-es enseignant-es préparant les concours de recrutement ou d'accès aux grandes écoles sont laissés dans le flou le plus total sur les dates et modalités de leurs épreuves. Pire encore : toutes les épreuves qui se tenaient entre le 2 mars et le 16 mars ont été maintenues, alors que les hôpitaux tiraient déjà la sonnette d'alarme à propos de la pandémie de Covid-19. Tout comme pour le premier tour des municipales, ce sont des dizaines de milliers de candidat-es et leurs proches que l'inaction sanitaire du gouvernement a mis en danger.

Quant aux autres candidat-es, ils et elles ont pu voir leur épreuve annulée jusqu'à moins de deux jours avant leur tenue réelle (à l'instar des écrits de l'agrégation de philosophie, prévus le 17 mars et annulés le 15 mars).

Ne reculant devant aucun cynisme, le gouvernement semble vouloir privilégier des solutions de sortie de crise qui s'inscrivent en droite ligne dans sa politique de casse de l'enseignement et de précarisation des personnels et enseignant-es : lors de son échange avec les syndicats des 24 et 25 mars derniers (Scolaire, 29 mars), Jean-Michel

Blanquer a évoqué la possibilité de recruter comme stagiaires contractuel-les pour un an les admissibles à l'écrit du Capes et de l'agrégation... qui passeraient alors leurs oraux d'admission l'année suivante, en 2021.

Avec quel salaire, sur quels critères de recrutement (il y aura nécessairement plus d'admissibles que de postes de stagiaire disponibles) ?

Les admis devront-ils effectuer une année de stage supplémentaire pour mener à leur titularisation,

comme c'est le cas aujourd'hui ? Le ministre n'a, pour le moment, donné aucun élément de réponse.

Quoi qu'il en soit, cette manœuvre reste un moyen pour l'exécutif de profiter de la situation sanitaire exceptionnelle pour appliquer sa réforme des Capes à laquelle se sont très fortement opposés étudiant-es et enseignant-es.

En effet, faire des admissibles des contractuel-les pendant un an, c'est casser le statut de fonctionnaire-stagiaire contre lequel s'acharne ce gouvernement, en précarisant davantage encore la jeunesse.

Au lieu de placer les étudiant-es et enseignant-es dans une précarité à vie (rappelons que les enseignant-es seront particulièrement touchés par la baisse des pensions liée à la réforme des retraites – jusqu'à 1 000 euros de moins par mois dans certaines situations), pourquoi tout simplement ne pas augmenter les places aux concours de recrutement, revaloriser les salaires et donner enfin à l'Éducation nationale et à l'Enseignement supérieur les moyens dont ils ont désespérément besoin ?

Sans surprise, ce n'est pas à ce jour le chemin pris par le gouvernement.

Chaque semaine, lisez Informations ouvrières ! Abonnez-vous !

Le ministère somme les inspecteurs du travail de laisser tranquilles les patrons !

Sous prétexte de l'état d'urgence sanitaire, tous les mauvais coups sont permis contre les droits des salariés. *Informations ouvrières* a dénoncé l'ordonnance du 25 mars, qui permet notamment de repousser la durée maximale hebdomadaire du travail dans plusieurs secteurs clefs de l'activité économique jusqu'à soixante heures par semaine et au moins jusqu'au 31 décembre 2020.

Alors que le gouvernement confine toute la population, il permet aux employeurs de faire injonction à leurs salariés pour que des millions d'entre eux soient contraints de travailler sans que soient assurés les moyens de leur protection.

UNE NOTE ADRESSÉE À TOUS LES AGENTS

Et pour que rien ne vienne entraver leur exploitation, les agents de contrôle de l'Inspection du travail sont sommés de ne pas intervenir. Le 30 mars 2020, une note de la Direction générale du travail du ministère (DGT) adressée à tous les agents de contrôle a décidé de limiter leurs interventions aux accidents du travail graves et aux droits d'alerte pour danger grave et imminent (avec une référence aux droits fondamentaux mais qui n'est là en quelque sorte que pour le décorum). De fait, alors que des millions de salariés travaillent, il est interdit aux inspecteurs du travail qui le souhaitent d'aller contrôler que leurs employeurs respectent bien leurs obligations en matière d'hygiène et de sécurité (mais aussi de durée du travail) au regard notamment de l'article L.4121-1 du Code du travail, qui dispose que l'employeur prend les mesures pour « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés ». Pour être sûr que ces contrôles ne puissent être effectués, aucun moyen de protection n'a été fourni aux agents de l'Inspection du travail.

De plus, dans certains départements, les autorisations dérogoires de dépla-

cement ne sont délivrées qu'au coup par coup ; dans nombre de départements, les agents qui souhaiteraient faire des contrôles doivent d'abord demander l'autorisation à leurs responsables. Pour être tout à fait clair, la note du 30 mars du ministère indique d'ailleurs que les lettres d'observation adressées aux employeurs par des agents de l'Inspection du travail n'ont pas lieu d'être car elles pourraient être assimilées « à des injonctions de cesser toute activité ». Des agents qui avaient passé outre, qui avaient été saisis par des salariés ou leurs représentants du personnel et ont opéré des contrôles, ont été rappelés à l'ordre et

menacés de sanctions. Les organisations syndicales du ministère du Travail CGT, FSU, SUD et CNT ont adressé une lettre ouverte à la ministre pour demander le retrait de cette note et que les moyens leur permettant d'effectuer

des contrôles soient fournis aux agents de l'Inspection du travail.

des contrôles soient fournis aux agents de l'Inspection du travail.

DES « FICHES MÉTIERS » EN RUPTURE AVEC LE CODE DU TRAVAIL

Enfonçant le clou, la DGT a édité des « fiches métiers » censées définir de « bonnes pratiques » : en fait, ces fiches marquent une rupture avec le Code du travail. Outre leur caractère de généralité, elles sont destinées essentiellement aux salariés. C'est remettre en cause l'obligation faite à l'employeur en vertu de l'article L.4121-1 du Code du travail cité plus haut.

Camouflet pour la ministre, le juge des référés de Lille vient de donner raison le 3 avril 2020 à un inspecteur du travail qui l'avait saisi en procédure d'urgence pour qu'une association d'aide à domicile soit tenue de prendre toutes les dispositions pour assurer la protection des salariés qui visitent les domiciles des usagers.

Malgré les injonctions de la ministre et à la suite des saisines des syndicats et des contrôles opérés par les agents de l'Inspection du travail dans certaines régions, les directions locales ont été amenées à mettre en demeure les entreprises de prendre des mesures de protection (tout récemment à l'encontre de la société Fedex en Île-de-France). La ministre et sa direction générale du travail s'étaient déjà illustrées en octobre 2019 en désavouant des agents de l'Inspection du travail lors des droits de retrait massifs des agents de la SNCF après un accident du travail grave dans la région Grand-Est. Elle a commis également une note pour indiquer que les droits de retrait n'étaient pas justifiés dans la période actuelle, alors que des millions de salariés sont confrontés à des conditions de travail qui mettent leur santé en danger.

Il y a un face-à-face entre, d'une part, les agents du ministère et leurs organisations syndicales et, d'autre part, la ministre et la haute hiérarchie, qui entendent utiliser la situation pour porter un nouveau coup au Code du travail et à l'institution chargée de contrôler sa bonne application. Il va sans nul doute perdurer et s'aiguïser.

Correspondant du ministère du Travail ■



Muriel Pénicaud, ministre du Travail.



DR

Les agents des Finances publiques délibérément mis en danger

Philippe Maxime

Depuis le 16 mars est mis en place à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) un plan de continuité d'activité (PCA).

En ce qui concerne le contrôle fiscal, tout est suspendu et arrêté. Sont considérées comme des missions prioritaires et indispensables celles en soutien de l'économie, conformément aux préconisations du gouvernement. Ainsi, les services des impôts des entreprises (SIE) sont chargés de mettre en œuvre une série de mesures en faveur des entreprises comme, par exemple, les reports d'échéances d'impôts sans pénalités ou le traitement accéléré des demandes de remboursement de crédit de TVA.

Le PCA concerne également d'autres missions de la DGFIP, comme la priorité donnée à la paye des fonctionnaires et du personnel des établissements publics, au paiement des pensions, des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et des hôpitaux. Mais doivent également être présents des agents qui exercent des missions informatiques ou de logistique.

Les agents qui n'exercent pas de missions prioritaires, tout le personnel présentant des risques et ceux concernés par la garde de leurs enfants doivent respecter le confinement et télétravailler s'ils ont un équipement fourni par l'administration.

Les autres exerçant des missions « prioritaires », si elles ne sont pas éligibles au télétravail, doivent se déplacer sur leur lieu de travail très régulièrement voire quotidiennement.

Une responsable syndicale à la direction régionale de Paris rapporte : « Tous les jours, des collègues sont obligés de venir travailler, sans moyens de protection (masques, gels, gants...), en prenant pour beaucoup d'entre eux le RER ou le métro. Le 3 avril, ils étaient encore 568. L'administration met la santé de ses agents et de leurs proches en danger ! Le 2 avril, on comptait 109 suspicions ou cas avérés de Covid-19 (1 399 au plan national), 19 recensés et 4 collègues hospitalisés. C'est dans ce contexte que les

représentants au CHSCT, CGT, FO et CFDT, ont déposé, le 30 mars, un droit d'alerte car les agents se rendant sur un site contaminé encourent un risque caractérisé. Ce droit d'alerte a aussi pour objet de protéger une agente qui a exercé son droit de retrait. »

Force est de constater, comme en témoignent aussi les multiples droits d'alerte déposés dans les départements, que tout n'est pas mis en œuvre pour assurer une sécurité sanitaire aux agents. Autre exemple de la résistance qui s'organise dans des conditions difficiles : les sections CGT Finances publiques des huit départements de l'ex-région Midi-Pyrénées et la section CGT de la direction du contrôle fiscal Sud-Pyrénées ont adressé une lettre ouverte au ministre des Comptes publics.

Dans un communiqué de presse, elles expliquent : « Nos sections CGT Finances

publiques dénoncent l'attitude irresponsable du directeur général qui exhorte au sacrifice des agents des Finances publiques (message directionnel du 24 mars 2020) (...) : "Je sais que les conditions de travail sont difficiles, que certaines sociétés de nettoyage interrompent leur activité, que l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique n'est souvent pas accessible, que vos collègues peuvent tomber malade. »

« Je sais que les conditions de travail sont difficiles, que certaines sociétés de nettoyage interrompent leur activité, que l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique n'est souvent pas accessible, que vos collègues peuvent tomber malade. »

Un directeur général

vent tomber malades." Nos directions souhaitent maintenir des accueils au public sur rendez-vous alors que les personnels ne disposent d'aucun masque ni de gants. Sur une majeure partie des sites où des cas de contamination ont été observés, les opérations de désinfection ne sont pas réalisées. D'un service ou d'un département à l'autre, l'organisation des services est variable. Malgré la présence de la maladie et contre les règles de fonctionnement établies par les directions locales elles-mêmes, les agents sont mis sous pression à de nombreux endroits. À cause des coupes budgétaires pluriannuelles, la réduction drastique des moyens ne permet pas de généraliser le télétravail. »

Les Darmanin et Dussopt écrivent, le 2 avril, dans une lettre aux agents, notamment ceci : « Nous cherchons en permanence à concilier ces impératifs avec une priorité avec laquelle nous ne transigerons pas : votre sécurité et votre santé. » Il fallait oser !

La crise sanitaire à Stelia : l'excuse du patron pour attaquer les droits des salariés !

À l'usine aéronautique Stelia de Méaulte (Somme), sous-traitant du groupe Airbus, les salariés ne décolèrent pas. On recense « vingt-quatre suspicions de Covid-19 sur le site mis en quarantaine, dont un cas confirmé (faute de dépistages suffisants pour confirmer). Trois salariés en contact avec un salarié mis en quarantaine ont été renvoyés chez eux. »

Quelle est la réaction du patronat face à la crise sanitaire, face aux risques encourus par les salariés ? Utiliser la crise pour rogner les droits des salariés, en associant les organisations syndicales pour supprimer les congés payés et les congés de fermeture d'hiver, obtenus grâce à des heures supplémentaires ! Toutes les récupérations, les congés, tous les compteurs sont allégrement vidés avant toute mise en place du chômage partiel.

Certes des masques ont été trouvés. Avec beaucoup plus de facilité dans l'aéronautique que pour les salariés de la santé, secteur où, dans le département, des milliers continuent d'être exposés au Covid-19, sans protection.

Mais l'urgence absolue pour le patron, la CGT Stelia le résume dans son tract : « Airbus profite de la crise pour signer un accord dangereux et antisocial. » Le syndicat revendique « du chômage partiel pour tous avec maintien de salaire à 100 %. »

À cette étape, le chômage partiel, lorsqu'il interviendra, ne sera rémunéré qu'à 92 % du salaire net... soit une baisse de 8 % de la rémunération ! Plutôt que le chômage partiel, pour la direction, la production doit être main-

tenue, même si elle est ralentie. « Utopistes, démagogues, inconscients, voilà comment on nous qualifie ! Mais alors pourquoi le groupe Airbus a-t-il autant de liquidités en réserve ? Ce n'est pas pour payer les salaires mais pour aider

les compagnies en difficulté et leur permettre de continuer à commander des avions ! » poursuit le syndicat CGT.

Et de conclure : « Il est temps de mettre au profit des salariés le 1,4 milliard de dividendes » versé

dans le groupe. À Stelia-Airbus comme ailleurs, avec l'aide et les injonctions de Pénicaud et de Macron, il faut non seulement continuer d'exposer les salariés, mais utiliser à fond la crise pour rogner, attaquer, les droits des salariés.

Correspondant ■

« La réaction du patronat face à la crise sanitaire ? Rogner les droits des salariés, en associant les organisations syndicales. »

« La seule arme, ç'a été d'utiliser le droit de retrait »

■ La parole à **Cyril Leroy**, secrétaire FO Com Postes des Hauts-de-Seine

Dans quelles conditions travaillent facteurs, colpostiers, guichetiers... dans les centres postaux et au contact quotidien avec le public ? On entend que des facteurs allaient travailler « la boule au ventre ». Autrement dit, les mesures prises par la direction ne seraient pas au niveau de protection nécessaire. Peux-tu développer ? On a lu qu'ici et là le droit de retrait s'était exercé.

Depuis le début du confinement, La Poste a un métré de retard en permanence. Au courrier, la seule arme pour que La Poste écoute les facteurs, le personnel des centres de tri, ç'a été d'utiliser le droit de retrait. Ce n'est pas normal que des facteurs aillent travailler la peur au ventre. Devant le risque que La Poste faisait prendre au personnel et face à la levée de boucliers des organisations syndicales, le Courrier au niveau national a dû faire des annonces. Mais les bonnes intentions de façade ne peuvent cacher la réalité du terrain. De nombreux directeurs locaux ne voient que l'écoulement du trafic à n'importe quel prix.

En ce qui concerne les bureaux de poste, mille bureaux de plein exercice sont restés ouverts dans un premier temps. Absence de gel hydro-alcoolique, pas de masque (1), pas de gants pour le personnel de ces bureaux. Parfois des vigiles, parfois pas. Pas de restrictions sur les opérations à faire. Des usagers viennent faire des photocopies, envoyer des cartes postales ou retourner le pantalon trop grand acheté par l'Internet ! Si, aujourd'hui, le gel et les masques arrivent en bureau, ce n'est jamais en grandes quantités. La désorganisation est de mise. En revanche, quand, le 31 mars 2020, le principal actionnaire dit qu'il faut ouvrir plus de bureaux de poste, la réponse est immédiate : oui, chef !

Justement, sur BFM business, le 31 mars, le directeur général de la

Caisse des dépôts (maintenant actionnaire majoritaire de La Poste) a justifié de la distribution, y compris la presse, à trois jours (2) par semaine (mercredi, jeudi, vendredi) en déclarant vouloir « protéger les postières et les postiers » et « assurer le service public »... puis a annoncé des évolutions dans l'organisation de la distribution. Le président, Wahl, a emboîté le pas. Qu'en est-il ?

Eh oui, là, on a bien senti qui était le patron (3) ! Ils veulent tous protéger les postiers et les postières mais, face au business, cette belle intention ne fait pas le poids. D'ailleurs, le président de La Poste n'a pas hésité à dire : « Nous avons fait une erreur. »

Mais ce qui illustre particulièrement ce double discours, c'est la gestion du risque pour les conseillers bancaires en bureau de poste.

Dans un premier temps, le discours n'est pas très clair sur les rendez-vous en face-à-face, certaines baronnies locales n'hésitaient pas à demander à leurs conseillers bancaires de recevoir les clients dans leur bureau. Assez rapidement, cela a été arrêté. Des organisations de travail un jour sur deux ont été mises en place avec une activité orientée sur le rappel des clients pour répondre à leurs questions. Au bout d'une semaine, la direction générale du réseau annonce autoritairement que « les conseillers bancaires ont pour vocation d'être en bureau de poste à temps complet ». Le business doit reprendre. Très vite, on a demandé aux conseillers bancaires de la « pro-activité commerciale » (de la vente ni plus ni moins) et les tableaux de bord commerciaux sont réapparus. Ces dirigeants vivent dans un monde parallèle. Alors que le pic n'est pas atteint, La Poste, sous la pression de Lombard, des maires et même de Macron, décide d'augmenter encore plus le nombre de bureaux de poste ouverts. Faire déplacer toujours plus de

personnel et d'usagers ne va-t-il pas l'encontre du principe de confinement ? Aujourd'hui, certains (dirigeants de La Poste, politiques, gouvernement) brandissent l'étendard du service public avec ostentation. On s'en rappellera quand arriveront de nouveau les fermetures définitives de bureaux de poste ou la remise en cause de la distribution du courrier six jours sur sept.

Macron a déclaré le 31 mars que ceux qui critiquent sont irresponsables... Qu'en penses-tu ?

Les premières critiques sont venues du monde hospitalier : infirmières, médecins, aides-soignantes, cadres de santé... car ils voient depuis bien longtemps les conséquences de la politique néolibérale de Macron et de toute la clique d'avant lui. Monsieur Macron, pensez-vous que le monde hospitalier est irresponsable en dénonçant le manque de lits, le manque de masques, le manque de matériel ?

C'est bien votre politique qui est irresponsable ! ■

(1) Malgré le stock important détenu par La Poste, plus de 24 millions selon la fédération SUD PTT, dont 300 000 (neufs, à haute filtration) donnés à la police nationale et à la gendarmerie, 500 000 à la RATP, 510 000 à Inter-marché selon La Poste, NDLR.

(2) Depuis, la direction de La Poste a annoncé vouloir « progressivement distribuer quatre jours par semaine les colis et le courrier » et « rouvrir des bureaux supplémentaires », grâce à « plus de trois mille personnes », des volontaires, des salariés aux contrats précaires de Mediapost (convention collective de la distribution directe), des intérimaires et des CDD. Avec quelle garantie de protection sanitaire ? NDLR.

(3) En effet, depuis le 4 mars, la part de l'État dans le capital de La Poste est minoritaire à 34 %, la Caisse des dépôts et consignations en détenant 66 %. Nous y reviendrons, NDLR.

« Beaucoup de salariés ont été contaminés »

La parole à **Ali Algul**, secrétaire de l'union locale de la CGT d'Ivry, délégué syndical de la CGT Carrefour-Bercy

Les salariés du commerce sont des oubliés de la crise sanitaire. Les secteurs d'activité dits indispensables restent ouverts sauf qu'il n'y a pas de mesures de protection. Pendant plus d'une semaine, beaucoup de salariés ont été contaminés.

Nous avons des informations concernant les salariés contaminés par le Covid-19, dans quatre des sept grands magasins Carrefour du Val-de-Marne. Dans les quatre, des cas avérés de contamination et beaucoup de suspicions.

Les magasins tournent avec deux tiers de l'effectif car il y a beaucoup d'arrêts maladie, certains droits de retrait, ceux qui restent craignent pour leur santé. Les masques ont été reçus seulement à partir du 1^{er} avril. Jusque-là, ils travaillaient sans masques, et c'est encore le cas pour certains.

Lorsque l'afflux de clients est important, les consignes de filtrage ne sont pas respectées par la direction. Les salariés de la grande distribution vont payer cher, il y aura des décès, c'est déjà le cas à Carrefour-Saint-Denis, à Carrefour-Bercy.

Les salariés de la sécurité, du nettoyage, sont aussi en première ligne.

Là où il y a une implantation syndicale, on a exigé des mesures et cela a permis de débloquent certaines situations. Tous les jours, des courriers partent du syndicat et sont envoyés aux patrons pour faire respecter les droits, avec copie à l'Inspection du travail. Mais certains collègues sont livrés à eux-mêmes, sans moyens ou perdent leur emploi.

À la société Derichebourg, située dans le Val-de-Marne mais qui effectue le ramassage des ordures à Paris, dès le 17 mars les salariés ont exigé des protections, mais aucune réponse de la direction.

Les salariés se sont mis en droit de retrait pendant quarante-cinq minutes, puis le directeur les a menacés de chômage partiel. Les équipes tournent sans masques, à trois dans la même cabine et seulement quatre paires de gants par mois.

Il y a eu trois cas avérés de contamination mais ça continue sans mesure par le patron !

Comme la plupart des gens, je ne suis pas très optimiste sur la gestion de cette grave crise sanitaire et sociale. Le matériel basique est absent. Pas de stock car on a arrêté de produire. Les réformes du système de santé mettent la population tout entière en danger.

Les seuls responsables de cette situation désastreuse, ce sont les pouvoirs successifs, qui ont mené une politique néolibérale.

Le personnel de santé, depuis plus d'un an et demi, mène le combat pour obtenir des moyens. Les grèves et

l'avertissement n'ont pas fléchi le pouvoir ; la seule réponse du pouvoir, c'était la répression policière.

Les infirmières se faisaient tabasser en manifestation il n'y a que quelques semaines.

Il y a une prise de conscience. C'est bien d'applaudir, mais il faudra que l'on soit tous dans la rue. Le gouvernement est dans l'incapacité totale de gérer la situation, il faudra demander des comptes. ■

« Les seuls responsables de cette situation désastreuse, ce sont les pouvoirs successifs. »

Point de vue

Aminda Huille, membre du bureau national

« Qui peut encore vous croire ? Qui peut encore avoir envie de vous écouter ?! »

J'ai commencé à travailler à l'hôpital public en décembre 1972 : en qualité d'élève infirmière dans l'hôpital psychiatrique des quartiers nord de Marseille. Chaque hôpital avait son école de formation au diplôme d'infirmier(e), et les élèves avaient le statut de stagiaire de la fonction publique hospitalière : trois jours d'école, deux jours en stage dans les services, deux jours de repos, pour un

salaire nettement supérieur au SMIC de l'époque... Eh oui ! je vous laisse le soin de comparer avec la situation faite maintenant aux élèves infirmier(e)s...

J'ai arrêté de travailler fin novembre 2008, à l'âge de 56 ans, de quoi aussi faire rêver plus d'un(e) aujourd'hui... Cependant, le montant de ma retraite avait déjà été amputé, nous étions déjà passés de 37,5 annuités à 40 requises pour une retraite à taux plein. Ce n'était que le début de l'offensive contre cette grande conquête ouvrière de 45.

Mais revenons à l'hôpital public, par ces temps de « confinement », j'ai envie de me souvenir. Des années 70 à aujourd'hui, il y en a eu, des combats dans les hôpitaux, toutes catégories d'hospitaliers confondus, ce n'est pas ce qui a manqué, de quoi écrire un livre de plusieurs tomes...

Alors, évidemment, on ne peut que s'interroger : comment a-t-on pu en arriver là ? Là, c'est la situation présente, celle dont nous souffrons tous aujourd'hui et sur laquelle je ne reviendrai pas, les nombreuses contributions que nous publions dans notre journal en parlent mieux que je ne saurais le faire. Bien sûr, et c'est maintenant une évidence pour beaucoup : la destruc-

tion de l'hôpital public est le résultat des choix politiques opérés depuis des décennies par les gouvernements successifs au plus grand bénéfice des puissances financières.

Mais on peut, c'est mon point de vue, dater l'acte I de la mise en œuvre de cette politique : loi du 19 janvier 1983, instauration du budget global dans les hôpitaux, François Mitterrand, PS, président et Ralite, PCF, ministre de la Santé. Par la suite, chaque ministre de la Santé de chacun des gouvernements au pouvoir, « aux affaires » comme on dit, et quelle que soit sa couleur politique, apportera sa pierre à cette politique de destruction, pas un n'y dérogera.

Alors, bien sûr, Macron, Buzyn et Vèran en constituent l'apothéose, mais l'histoire vient de loin et dure depuis longtemps. Ne l'oublions pas. Et je ne l'oublie pas, tout simplement parce qu'on ne peut pas régler les problèmes avec ceux qui les ont créés.

Donc, aujourd'hui, mesdames et messieurs qui vous revendiquez encore de cette longue lignée de destructeurs de la santé publique, taisez-vous, reballez vos discours et vos hommages hypocrites, qui peut encore vous croire ?

Qui peut encore avoir envie de vous écouter ? ■

POI
PARTI OUVRIER
INDÉPENDANT

● Pour le socialisme, la République et la démocratie
● Membre de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples

poi@fr.oleane.com

www.partiouvrierindependant-poi.fr